

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES : AGADIR: 14 ANS POUR PRÉPARER DES PLANS D'AMÉNAGEMENT

Actualité Agadir et région

Posté par: Administrateur

Publié le : 03-04-2012 01:50:03

ILS SONT CADUCS AVANT MÊME LEUR APPARITION TROP PEU DE PLANS D'AMÉNAGEMENT POUR L'ARRIÈRE-PAYS ET UN SCHÉMA DIRECTEUR RÉVOLU L'AGENCE URBAINE MANQUE DE MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Retards, non-respect des procédures, schéma directeur révolu... les dysfonctionnements relevés par la Cour régionale des comptes dans le suivi des missions de l'agence urbaine d'Agadir sont très nombreux.

Ainsi les magistrats de la Cour des comptes reprochent aux dirigeants de l'agence l'absence d'évaluation des plans d'aménagement. Ceux-ci d'ailleurs sont considérés en nombre insuffisant notamment dans le milieu rural. Dans ce contexte, la commune de Taroudant est un cas de figure des zones laissées pour compte en matière de plan d'aménagement. Cette province qui compte le plus grand nombre de communes dans la région, 89 au total, est couverte à hauteur de 7,86%. Alors que le Grand Agadir, qui abrite seulement 13 communes, est couvert à hauteur de 84,60%. De fait, dans les zones urbaines, sur 19 communes 12 sont couvertes alors qu'en zones rurales, sur 155 communes uniquement 21 sont dotées de plan d'aménagement. Sans compter que beaucoup de plans d'aménagement sont laissés dans les tiroirs et ne sont pas utilisés. C'est dire le déséquilibre entre le coeur du Souss et son arrière-pays en matière d'urbanisme. La mission en la matière est cependant difficile à remplir, répond-on du côté de l'agence urbaine. Face à la faiblesse de la collaboration des services extérieurs, notamment des communes sans moyens humains et financiers suffisants, il est difficile de couvrir tout le territoire en documents d'urbanisme. De plus, le Grand Agadir abrite 65% de la population de la région. Il est cependant reproché à l'agence urbaine sa lenteur dans la réalisation de ces documents. Certains d'ailleurs attendent douze ans, voire quatorze ans, avant de voir le jour. Ils sont d'ailleurs révolus avant leur apparition, déplore un architecte. Résultat, l'urbanisme à Agadir se développe sans vision globale et on a assisté depuis plus de vingt ans à la juxtaposition de quartiers dortoirs sans liens, sans connexion, avec très peu d'espaces verts. Cette situation est justement reprochée à l'agence urbaine. La Cour des comptes met en exergue le fait que des dérogations ont été octroyées à des projets pour être aménagés à la place de terrains dédiés aux espaces verts ou encore sur des terrains alloués à des équipements publics de base. Il est dit ainsi qu'en matière de dérogations, sur 459 dossiers traités au total un nombre de 246 ont reçu un avis favorable. Les anomalies en la matière sont telles qu'on trouve sur l'avenue Hassan II des bâtiments de six étages au lieu de quatre étages autorisés, ou encore sur l'avenue Mohamed V l'aménagement d'un immeuble cinq étages alors que sur la zone seuls quatre étages sont autorisés. Toujours en matière de non-respect du plan d'aménagement, l'exemple de la zone S8 sur laquelle se sont implantés des immeubles R+4 alors que seules des maisons R+2 sont autorisées sur les lieux, est édifiant. L'agence urbaine explique à ce sujet, que seules les dérogations qui ont été délivrées dans cette zone sont pour des projets de logements sociaux sur des terrains du domaine public, et ce dans le cadre du programme de résorption des bidonvilles.

Immobilier

En matière de dérogation urbanistique au plan d'aménagement, les projets immobiliers sont les plus nombreux à demander à bénéficier de la procédure. Selon le rapport de la Cour des comptes, sur 320 dossiers déposés, 70% sont des projets du genre.

L'Économiste